

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SUPER ACCRÉDITIVE  
MARQUEST MINING QUÉBEC 2019-I**

Avis aux détenteurs de parts

Le 15 mai 2020, la **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SUPER ACCRÉDITIVE MARQUEST MINING QUÉBEC 2019-I** a réalisé une opération de roulement et fut dissoute par la suite. Les commanditaires de la catégorie A ont reçu 176.387083 parts du fonds Explorer Séries A/Roulement de Marquest Mutual Funds Inc. (MAV7001) pour chaque unité de SC. Les commanditaires de la catégorie F ont reçu 189.609537 parts du fonds Explorer Séries F de Marquest Mutual Funds Inc. (MAV7011) pour chaque unité de SC.

**PRIX DE BASE RAJUSTÉ:**

Date de roulement	15 mai 2020	
	Catégorie A	Catégorie F
PBR par unité de la SC à la fin de la période	38.3535126 \$	41.2285959 \$
Taux de conversion par part de fonds commun de placement	176.387083	189.609537
PBR par part du fonds Explorer Séries de Marquest Mutual Funds Inc. au moment du roulement	0.2174395 \$ par part Explorer Series A/Rollover	0.2174395 \$ par part Explorer Series F

**FRAIS D'ÉMISSION:**

Conformément à la loi de l'impôt sur le revenu, les détenteurs peuvent déduire en 2021 et les années subséquentes, le montant respectif des frais d'émission non déduits de la société en commandite au moment de la dissolution.

Les montants qui peuvent être déduits pour chacune des années restantes est comme suit:

	Par unité de SC	Par part de fond commun
<b>2021</b>	1.8862 \$	0.01061 \$
<b>2022</b>	1.8862 \$	0.01061 \$
<b>2023</b>	1.8862 \$	0.01061 \$
<b>2024</b>	0.2170 \$	0.00122 \$

**IMPORTANT:**

Veillez remettre ces informations à votre expert fiscal, car ce PBR est nécessaire pour calculer le total des gains en capital imposables. Cette valeur du PBR ne s'applique qu'au moment de la disposition des actions de fonds communs de placement. Votre expert fiscal aura besoin du montant total des actions cédées par le fonds commun de placement.

Notez également que le coût d'émission est amorti sur une période de 5 ans. Votre expert fiscal aura besoin de ces informations pour appliquer ces déductions dans les années à venir. Aucun autre feuillet d'impôt ne sera émis. **Nous vous suggérons fortement de consulter notre guide fiscal annuel pour plus d'informations sur ce qui précède.**